Congrès national de l'Association des Libres-Penseurs de France :
(Bellegarde, les 27et 28 mai 2006)

Allocution d'ouverture
(Roland Monnet, Pt du « Cercle Républicain Edgar Quinet-Aristide Briand)

Chers camarades,

Aujourd'hui, le révisionnisme anti-républicain et anti-laïque s'inscrit plutôt dans une démarche hypocrite, rampante, lénifiante,

doucereuse. Il ne gueule plus « Il faut abattre la gueuse », comme avant guerre, au moment du Front Populaire dont nous célébrons d'ailleurs le 70ème anniversaire. Il préfère susurrer, à tous propos, *« Vous voyez bien que le modèle républicain ne marche pas ! Il faut le réformer ! Il faut aménager la loi de 1905 ! »*

.

Aménager la loi de 1905 ! Rien que ça !

Rappelons-en tout de même, en deux phrases, l’énorme portée politique :

1) Elle fonde la République laïque en rassemblant les deux France, historiquement antagonistes au plan religieux, en une même citoyenneté nationale, excluant du même coup l’émergence de toute identité nationale catholique telle que celle prônée par « l’Action française » de Charles Maurras.

2) Elle donne un contenu universel au principe de laïcité comme modèle d’un « vivre ensemble » garanti par la neutralité de l’Etat.

Mes chers camarades, souvenons-nous bien que le

socle du pacte républicain français est constitué par deux principes : **a) La volonté commune procède du peuple**
et
b)
Tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Ces principes font, et ce n’est pas un détail ! que la

volonté collective, celle du peuple souverain, contraint **l’individu à être libre !** C’est à dire le place dans l’obligation de choisir ses options politiques et religieuses uniquement en vertu de critères ressortissant de son intime conviction.

Et c’est cette faculté intangible, qu’offre le droit républicain à chaque citoyen français de choisir son propre chemin spirituel ou politique, qu’entend mettre à bas le communautarisme différencialiste.

Celui-ci revendique en

effet des droits à la différence qui seraient spécifiques de chacun des segments ethniques et religieux de la communauté nationale, en vertu de « vérités révélées » le plus souvent antagonistes entre elles. Avec pour conséquence la réinsertion des

cléricalismes dans le champ public, lesquels se verraient ainsi octroyés – au nom de la démocratie – le pouvoir de dire le Beau, le Bien et le Vrai en fonction de dogmes indiscutables.

Alors chers amis, tentation ou perfide calcul ? Pour en combattre les effets pervers, doit-on pour autant ériger la « discrimination positive » en panacée universelle ?

Il faut tout de même savoir que cette démarche sous-tend une volonté de « rupture » capitale : celle de placer le point de vue moral au cœur du « politique » en tant que conception de l'équité comme fondement de la justice

?

Et pour quels résultats ? :

1) L’abolition de la notion d’intérêt

général fondé sur l’égalitarisme républicain devant la loi, c’est-à-dire sur la reconnaissance imprescriptible du droit de chacun de faire ou de ne pas faire dans les limites de la loi.

2) Ceci au bénéfice de la segmentarisation de la collectivité nationale en collectivités particulières, ethniques ou confessionnelles, nanties de lois

spécifiques qui, dès lors, s’imposeraient à chaque individu desdites communautés particulières.

3) Avec pour

conséquence ultime, mais c’est bien le but recherché, la liquidation définitive de l’Etat-Nation France (*ce qui est aussi le vœux des gauchistes du style*

Toni Negri et compagnie)

Doit-on accepter le risque qu'un jour soit inscrit au fronton des édifices publics, en écho au« **Travail, Famille, Patrie** » pétainiste rejeté par nos anciens, le

triptyque
« Morale, Equité, Justice »,
en lieu et place du
« Liberté, Egalité, Fraternité »
républicain ?

Non ? Alors combattons cette idée de discrimination positive qui ne peut reposer que sur des politiques de quotas ethniques et

religieux. Et combattons ceux qui les portent. Monsieur Sarkozy notamment.

Chers camarades,

Il est de bon ton de gloser sur la laïcité à la

française, qui serait, soi-disant, impropre à l’exportation.

Il suffit

cependant de constater que, sous des formes différentes, elle existe dans la plupart des pays européens ainsi qu'aux

Etats-Unis. Cela dit, elle a plus pour fonction de protéger les religions de l’emprise de l’Etat que, comme en

France, de protéger l’Etat contre l’emprise des religions.

Et dans les pays

où il existe une religion d’Etat, en Grande Bretagne notamment, le principe de tolérance garantit la

liberté de pensée et la liberté de religion, y compris la liberté de ne pas en avoir.

En fait, nos sociétés démocratiques sont porteuses de valeurs universelles propres à

transcender les différences culturelles. Et même si elles ne les respectent pas toujours, c’est

une raison de plus pour les défendre.

Alors, du coup,

est-ce faire injure à Nicolas Sarkozy que de dire qu'il est carrément révisionniste lorsqu'il affirme

dans l’un de ses livres, je le cite « *préférer l’espérance religieuse à l’espérance sociale* » ?…

… Et que, pour ce faire, il veut « réformer » la loi de 1905, tout en proclamant (sur Europe 1, en

réponse à une question de Jean-Pierre Elkabach, juste après le retrait du CPE) son anti-égalitarism

e et son attachement à la discrimination positive ?

… Alors que certains députés de ses amis, tels Messieurs Raoult et Rombaux,

proposent ni plus ni moins que de réactiver le délit de blasphème, à la demande

d’organisations musulmanes qui refusent le droit à l’irrévérence et à la caricature ?

… A quand l’exécution symbolique de Voltaire en place publique et

l’autodafé de son œuvre impie ?

Chers amis,

Comme vous le savez, ces

révisionnismes plus où moins doucereux ont en commun de

prôner le différencialisme communautariste. Avec au cœur de

leurs systèmes, le grand retour du religieux qui rendrait acceptable la

férocité de la société mondialisée du tout précaire et du tout

concurrentiel

.

Ainsi,

courant avril, à 10 jours des législatives italiennes, le pape Benoît

XVI, lors d’une audience accordée aux dirigeants du

« parti populaire européen » réunis à Rome (dont Nicolas

Sarkozy) a t-il durement critiqué le laïcisme « *cette culture qui relègue*

la manifestation de la conviction religieuse à la sphère du

privé et du subjectif » .

Voici donc

notre Benoît XVI *(.. XVI comme le Louis qui en perdit la tête en 1793…)*

dans le droit fil du concept de « racines chrétiennes de la France

» dont le flop électoral est encore dans toutes les mémoires.

Alors imaginons que dans le futur, on ne sait jamais en cas de

vigilance laïque vacante, cette prétention prenne

force de loi ?

C’est-à-dire donne pour fonctions officielles

aux cléricalismes de tous poils le soin de dire le Beau, Le

Bon et le Vrai à la société civile ? En vertu de vérités

révélées d’ailleurs parfaitement antagonistes entre elles

?

Alors adieu l’interruptio

n volontaire de grossesse ! Adieu l’école sans

dieux ! Bonjour le délit de blasphème ! Bonjour la

traque aux penseurs libres ! Place aux impitoyable

s conflits religieux entre chaque camp de

porteurs de salut par la souffrance et le martyre.

Peut-être penserez-vous que j’exagère, que je crie

au loup intégriste « bouffeur » de laïques, en prêtant

aux cléricalismes la volonté d’être au cœur de la

gouvernance de la cité ?

Je viens de rappeler les prétentions vaticanes.

Mais souvenons-nous bien, chers camarades

, qu’à l’occasion des révoltes banlieusard

es de novembre 2005, l'Union des Organisatio

ns Islamiques de France a lancé, je cite « *une*

fatwa concernant les troubles qui touchent la

France » .

Et ça, c’est

du lourd ! du très lourd même ! Car c’est

viser à s’affranchir de l’un des fondements

constitutionnels de la République, son **indivisibilité**

,

en la proclamant

«

différentia liste » par l’intermédiaire d’une

directive – la **fatwa** - ayant **force de**

loi pour un segment de la collectivité

nationale.

Et puis,

dans le même temps, le Grand Rabbin qui

demande, je cite, « *un tribunal rabbinique national*

chargé de trancher les conflits juridiques entre les

juifs » . . .

. faisant

ainsi

litière, en

toute

simplicité, du socle républicain d’égalité de droits

entre tous les citoyens devant la loi et

abolissant du même coup les tribunaux de la

Républiqu e chargés de la dire au nom du peuple

français !

Chers camarades,

Je rencontre parfois, et vous aussi, des

Français qui se disent laïques. Mais voilà

! Au nom de l’intérêt supérieur de l’unité politique

de l’Europe ils profèrent qu’après

tout « *l'Europe vaut bien une messe* »

!

Et de dire

que par respect pour les Polonais par

exemple, il faut constitutionnellement prendre

en compte l'exigence vaticane de racines chrétienne

s de l'Europe… et, bien entendu, ranger

notre laïcité au musée !

Alors question ! En vertu du même principe

de respect des convictions d’une

majorité de polonais (et de fortes

minorités partout en Europe), doit-on inscrire

l’antisémitisme, l’homophobie et le délit

d’interruption de grossesse au rang de

principes constitutionnels ?

... Et pourquoi pas le créationni

sme tant qu’on y est ?

Mais restons sérieux et

puisque d’aucuns cherchent dans

l’histoire identitaire de l’Europe

matière à liquider la laïcité en tant que

socle d’un vivre ensemble

universel, opposons leur cette

réflexion d'Edgar Morin qui remet

bien, si je puis dire, « l'église au milieu

du village

» :

« *L'Europe ne peut être*

réduite au christianisme.

L'Union Européenne ne peut être

que démocrat ique, c'est à

dire en rapport avec l'héritage

grec.

L'humanisme européen n'a pas

seulement une source biblique

ou biblico-chrétienne,

c’est-à-dire l’idée d’un Dieu qui

fait l'homme à son image.

Elle a aussi une source

grecque profonde selon laquelle

ce sont les citoyens qui

décident du sort de la cité ce qui,

par définition, est une rupture

avec l'idée religieuse.

Athéna protège la ville mais

n'intervient pas dans le gouvern

ement. La pensée humaine

et la raison humaine n'ont pas

besoin du secours de Dieu

et de la théologie : elles peuvent

critiquer la religion.

Le christianisme, originair

e du Moyen Orient et non de

l'Europe est largement

postérie ur à l'apport grec,

remis en lumière lors de la

Renaissance. De plus, au moyen

âge, l'apport arabe fut importan

t dans le domaine des connaiss

ances mathém atiques, scientifiq

ues et philosophiques. Quant à

l'apport juif, et notamment celui

des marranes comme

Montaigne et Spinoza, il eut

entre autre le mérite d'introdu

ire le scepticisme.

C'est donc la libre pensée

qui définit l'Europe ».

C’est pourquoi chers camarad

es nous propos ns à la réflexion

du congrès la résolutio

n

suivante

:

« Le congrès de l'Associ

ation
des
libres
penseur

s de France réuni à Bellegar

de les samedi et dimanch

e 27 et 28 mai 2006 :

o

Appelle à la vigilanc

e tous les citoyens attachés

aux valeurs républicaines de

liberté de conscience et

de pensée ainsi qu’au

principe d’égalité de tous devant

la loi.

o

Dénonce les entrepri

ses révisionnistes des

milieux cléricaux et politicie

ns vis-à-vis de la loi de 1905

de séparation des églises

et de

l'Etat.

o

Rappelle que les

fondements historiques de

l’identité européenne résulten

t

d’apports divers

civilisation gréco-romaine,

influences chrétiennes,

juives et musulmanes, Renaiss

ance et philoso phie des

Lumières fondées sur la

Raison.

o

Affirme dès lors

que

l’identité

européenne ne saurait

se définir autrem

ent que par la libre

pensée.

o

S’inquiète des

conflits que génère

nt les commu nautaris

mes ethno-religieux

partout dans le monde

du fait de leur volonté

d’investissement du

champ public en

fonction des dogmes

qu’ils cherchent à

imposer

o

Déclare la

Laïcité, Bien Commu

n de l’Humanité afin

que soit partout assuré

le principe de

neutralité de l'Etat,

seul garant des

libertés individuelles et

publiques ».

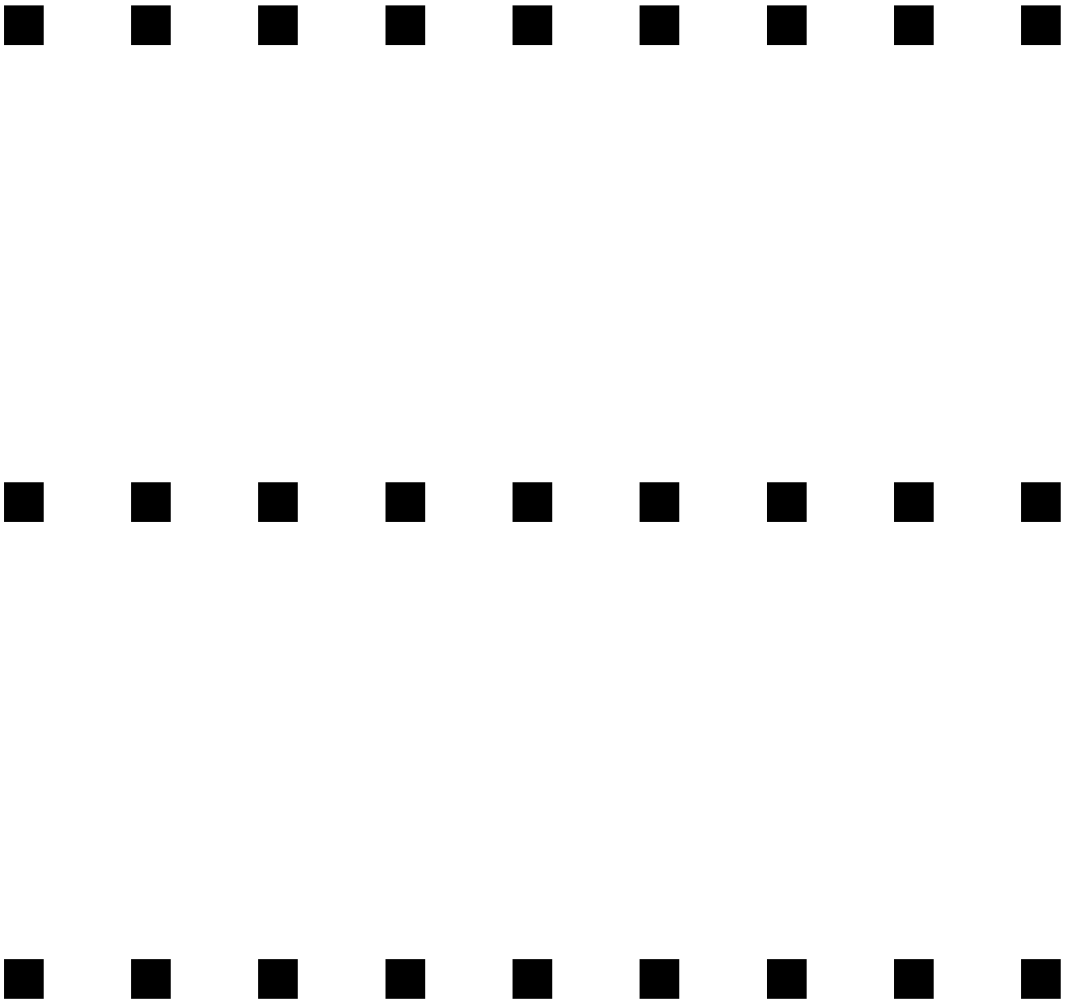

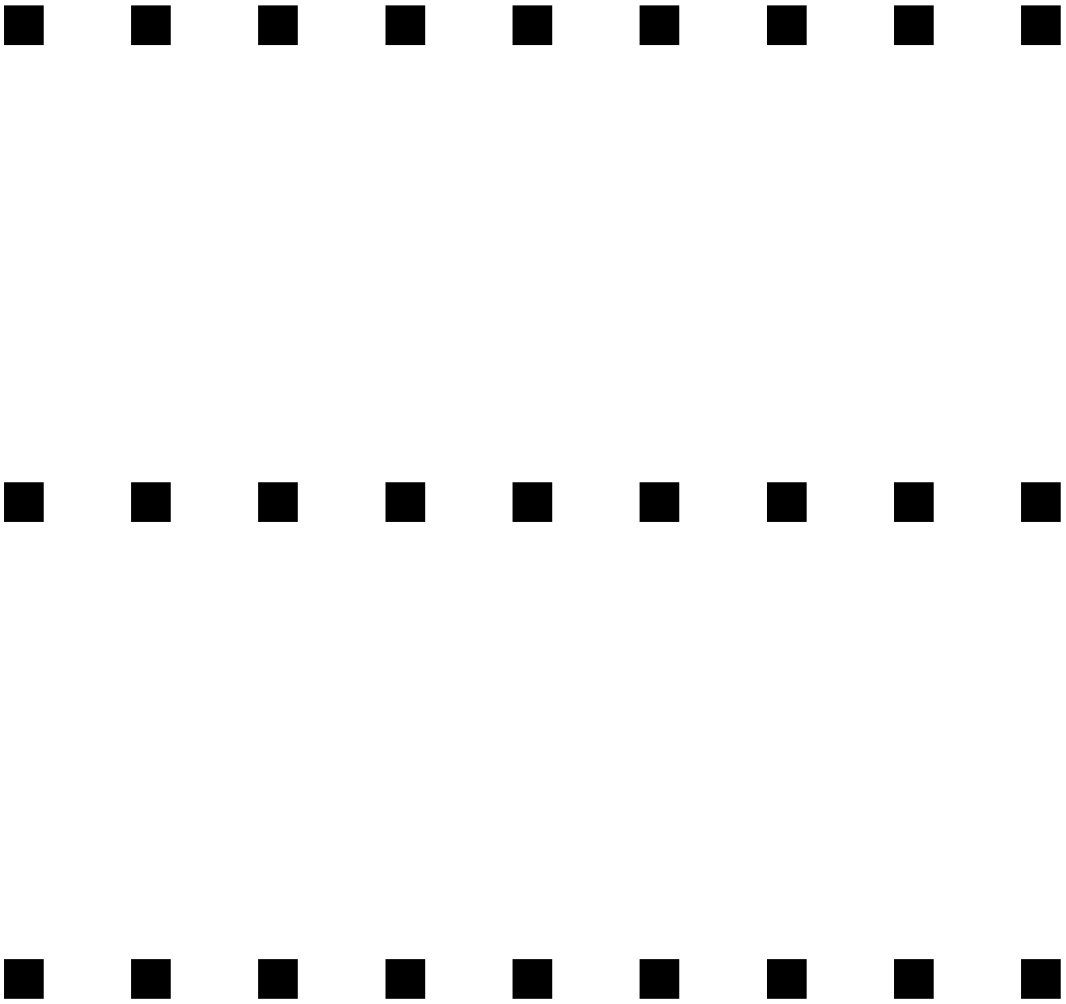

Résolution générale

le du congrès

Laïcité : Bien Comm

un de l'Humanité

Libre pensé e :

Fondement de

l'identité européenne

enne

L'Association des

Libres Penseurs de

France, réunie en

congrès à Bellega

rde sur Valseri ne, les

27 et 28 mai 2006 :

-

appelle

à la vigilance tous

les citoyens

attachés aux valeurs

républi
caines
de

liberté de consci

ence et de pensée

ainsi qu’au princip

e

d’égalit

é de

tous devant la loi ;

-

dénonc

e les entrepr ises

révisionnistes des

milieux clérica ux et

politici
ens
vis-à-vi

s de la loi de 1905

de

séparation

des

églises

et de

l’Etat ;

-

rappell

e que les fonde

ments historiques de

l’identité européenne

enne résulte nt

d’appo rts divers :

civilisations celtes

et

greco-r

omaine

s,

influen

ces

chrétiennes, juives

et musulmanes,

Renaissance et

philoso

phie

des

Lumières fondée

sur la raison ;

-

affirme

dès

lors

que

l’identité européenne

enne

ne

saurait

se définir autrem

ent

que

par la

libre pensée ;

-

s’inqui

ète des conflits que

génèrent les commu

nautari

smes

ethno-r

eligieu

x

partout

dans le monde, du fait

de leur volonté d'inves

tissement du champ

public en fonctio

n des dogmes qu’ils

cherch
ent à
impose

r ;

-

dénonc

e le

danger

que

représ

ente

pour

les libertés individ

uelles, les fanatis

mes et les intégris

mes religieux et

réaffir

me la

néces

ité de combat tre à la

foi l’intégrisme et

le racisme ;

contre
courant des

menées communes

nautari stes de toutes

sortes, seul le pacte

républi
cain et
laïque,

est

propre

à faire

vivre ensemble les

citoyens de toutes

origine

s,

indépe

ndam

ment

d'appa

rtenan ce ou de non

appart
enance
religieu

se ;

constat

e la volonté exprim

ée par plusieurs

ministr
es de «
toiletter

»

la loi

de

1905, sous prétext

e

«

d'ouvrir

»

la

laïcité,

mais en fait, dans le

but dissim ulé de

réintro

duire

les

religions dans la

sphère publique ;

-

s’insur

ge

contre

le

subven
tionne
ment

public

direct

ou

camouflé des lieux

de

cultes

et de la

formation de leurs

ministr

es ;

Elle demande

l’abrogation de la

loi d'août 2004

et de sa circulai

re

d’appli

cation

du 2 décembre

2005 faisant obligati

on aux maires de

prendre en charge

le financement

des écoles privées

extra-muros. A cet

effet, elle encour

age les municipalités

à

surseoir à la

mise en œuvre

de ces dispositions.

Souhaitant que le

9 décembre

soit décrété «

Fête de la Laïcité

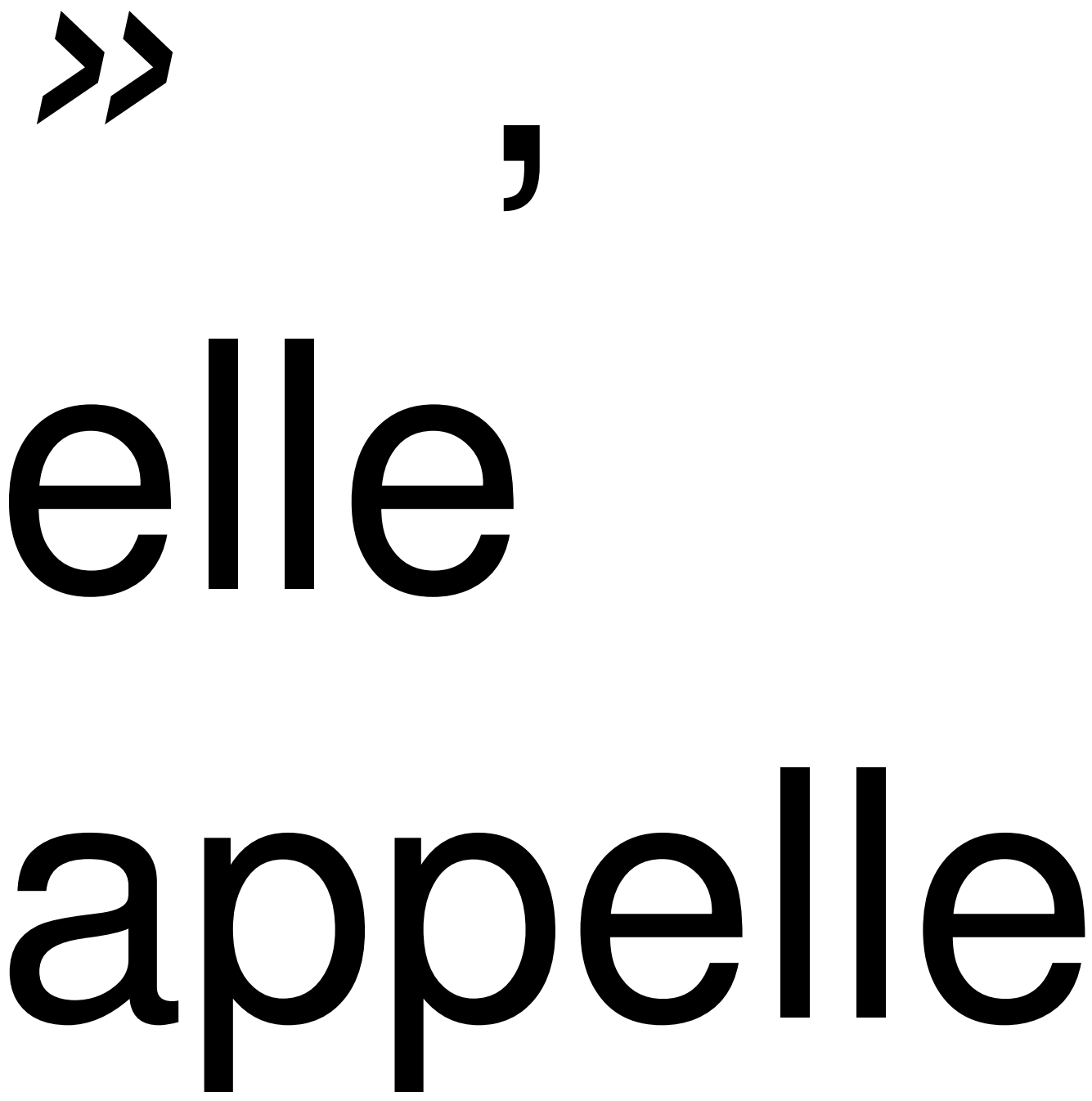
»
,
elle
appelle

toutes

le »s

associ

ations laïques à se

mobiliser dès cette

année

pour

concré

tiser ce projet.

Rappelant les propos

itions de la commi

ssion

Stasi,

qui

suggère au gouver

nemen

t

d’acco

rder un temps d’ante

nne à la télévisi

on et sur les chaîne

s

d’Etat

aux

courants de pensé

e non religieuse,

elle exiger a la

modific

ation

de la

loi du 30 septe

mbre 1986, accord

ant un droit d’ante

nne

aux

seuls

cultes religieux.

Attachée au respec

t de

l’indivi

du,

l'ADLP

F

dénon

ce l’esclavage

sexuel sous toutes

ses formes, en

particulier en Allema

gne

dans

le

cadre de la coupe

du monde footbal

L'ADL

PF

rappell

e son
attach
ement

à la liberté d'expr

ession sous toutes

ses formes et

déclar e la Laïcité

, Bien Comm un de

I(Humanité, afin

que soit partout

assuré le princip

e de neutralité de

l'Etat, seul garant

des

liberté

s

individuelles et

publiq

ues.